

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 18 NOVEMBRE 2003

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 18 novembre 2003

Aujourd'hui, à seize heures sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 6 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes
- n° 18 Loi modifiant la Loi sur la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.